

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 23 octobre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CD/2017/059 - 000 - Administration générale**  
**Proposition d'exonération de CVAE et de taxe foncière sur les propriétés bâties dans la zone de restructuration de la défense de DRACHENBRONN-BIRLENBACH**

- au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :

Vu l'article 1466 A du Code général des impôts,  
Vu l'article 1586 nonies du Code général des impôts,  
Vu l'arrêté modificatif du 2 novembre 2016 relatif à la délimitation des zones de restructuration de la défense,

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'exonérer de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la valeur ajoutée des créations et extensions d'établissements réalisées dans la zone de restructuration de la défense de Drachenbronn-Birlenbach.

- au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

Vu l'article 1383 I du Code général des impôts,  
Vu l'article 1466 A I quinquies du Code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les immeubles situés dans la zone de restructuration de la défense de Drachenbronn-Birlenbach et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue au I quinquies de l'article 1466 A du code général des impôts.

- charge le président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171023-lmc1112607-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 25/10/17